

Faites un don à l'ARCAL



L'ARCAL est **Reconnue d'Intérêt Général**. L'association est habilitée à percevoir des dons. Vous pouvez donc nous aider à favoriser l'accès à la culture de tous dans nos vallées. Vous pouvez faire un don et **vous bénéficierez d'un avantage fiscal très important** puisque ce geste solidaire et citoyen est reconnu. Nous vous délivrerons un reçu fiscal **qui vous permettra de déduire 66 % de votre don du montant de votre impôt sur le revenu si vous êtes un particulier.**

Exemples :

Pour un don de 30 €, votre avoir fiscal est de 19,80€, coût réel pour vous 10,20€,

Pour un don de 50 €, votre avoir fiscal est de 33 €, coût réel 17 € Pour un don de 100 €, votre avoir fiscal est de 66 €, coût réel 34€

Don spécial rentrée

Lors d'un don il peut y avoir une contrepartie qui ne peut pas être supérieure à 25 % du montant du don. Ainsi, **si vous faites un don de 116 € à l'Arcal**, vous bénéficierez, en plus de la réduction d'impôt de 76,56 €, de l'adhésion à l'ARCAL gratuite, ce qui fait : 76,56€ + 29€ = 105,56€. **Ce don ne vous coûtera donc que 10,44€** ; cela ne vaut pas le coup de s'en passer !

Nous vous remercions par avance pour votre aide.

Je soussigné, Mme, M.....

Adresse :

Email :

déclare verser la somme de€ à l'Arcal, pour soutenir l'accès à la culture et l'emploi au NIVEAU LOCAL.

Signature

- Don en espèce.
- Don en chèque libellé au nom de ARCAL.

J'accepte que mon nom soit cité en tant que Mécène dans les documents de l'ARCAL : oui – non

L'ARCAL est une association loi 1901 gérée par des **bénévoles non défrayés, non rémunérés** qui oeuvrent pour le bonheur de l'humanité. L'intégralité de vos dons est affectée au fonctionnement de l'école de musique, théâtre, danse.

Siège social : ARCAL, parking Houssens - Le Terminus - 65240 ARREAU
Association n°1708 N° SIRET 39356157600025 Président : Christophe Dunan
arcalarreau65@orange.fr – www.arcal-65.fr - Facebook arcal65
Organisme reconnu d'intérêt général